


COMPTÉ - RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie 

Nombre de conseillers en exercice :	29	L'an deux mille seize, le mardi vingt-cinq octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	26	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	01	
Nombre de conseillers votants :	27	

Étaient présents (26) :

M. Frédéric **BONNICHON** – Mme Danielle **FAURE-IMBERT** - M. Lionel **CHAUVIN** - Mme Marie **CACERES** – M. Serge **BRIOT** - Mme Nathalie **ABELARD** - M. Ramon **GARCIA** - M. Louis **LEVADOUX** - M. Gilles **DOLAT** – M. Dominique **RAVEL** - Mme Chantal **CRETIN** - Mme Sylvie **BORDAGE** - M. Pierre **FASSONE** – Mme Arminda **FARTARIA** - Mme Brigitte **GUILLOT** - - Mme Catherine **MAUPIED** - M. Jean-François **MESSEANT** - Mme Marie-Christine **PIRES** - Mme Nathalie **RENOU** - Mme Marie **ROUVIER-AMBLARD** - M. Thierry **VIDAL** – M. François **CHEVILLE** - Mme Anne **MIGNOT** - M. Guy **VEILLET** - M. Jacques **CREGUT** – M. Cédric **CHAMPION**.

Absents représentés et pouvoirs (1) :

Mme Emanuelle **MECKLER** à M. Frédéric **BONNICHON**

Absents excusés (2) :

M. Franck **POMMIER** – Mme Mathilde **MORGE-CHANUDET**

Mme Marie-Christine PIRES est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Marie-Pierre **RONCHAUD**, suivante de liste, n'a pas souhaité siéger au Conseil, c'est donc Cédric **CHAMPION** qui occupera le siège vacant. Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2016 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu du 25 octobre 2016 est ainsi adopté à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Information préalable :

Marie-Pierre **RONCHAUD**, remplaçante de droit de Jean-Baptiste **CHAREYRAS**, n'a pas souhaité occuper le siège vacant, elle est donc remplacée par Cédric **CHAMPION**.

1. RETOUR SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DU 18 OCTOBRE 2016 AU 15 NOVEMBRE 2016

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 12 avril 2014, modifiée le 12 février 2016, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT
26	16-096	Conseil Départemental	Demande de subvention dans le cadre du projet thermal	1 000 000 € de subventions sollicitées
26	16-097	V.S.V.	Demande de fond de concours sur l'Église Sainte-Anne	19 850 € de subventions sollicitées

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations confiées

2. AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

RAPPORTEUR : M. FRÉDÉRIC BONNICHON

Suite à l'attribution initiale des subventions décidée par délibération du 12 mars 2016, il est nécessaire d'ajouter :

- l'inscription du prix Lucien GACHON pour un montant de 150 €
- un reliquat 2014 à verser à l'OGEC (École Jeanne d'Arc) pour 694 €

⇒ Il est proposé au Conseil d'approuver l'inscription de cette subvention complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. FRÉDÉRIC BONNICHON

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chapitre	compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 10 027				
023	023	Virement à la section d'Investissement	433				
66	6611	Frais d'actualisation EPF SMAF projet Quantum	9 594				
Total			-				-

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
chapitre	compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
27	27638	Avance EPF SMAF - Annuité de mise à disposition de parcelles	26 657	021	021	Virement de la section de fonctionnement	432,7
16	16876	Avance EPF SMAF	- 26 657				
21	2111	Projet Quantum	- 218 757				
27	27638	Avance EPF SMAF - Projet Quantum	219 190				
Total			433				433
Total			433				433

Il s'agit d'écritures comptables liées au projet Quantum et à la réaffectation comptable des avances EPF SMAF.

Il convient également de modifier l'imputation comptable de l'avance effectuée par l'EPF SMAF qui doit être comptabilisée au crédit du compte 27638 "Avance EPF SMAF"

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ4. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET EAU

M. FRÉDÉRIC BONNICHON

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chapitre	compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
67	678	Autres Charges Exceptionnelles	40 220	70	70128	Autres taxes et redevances	40 220
Total			40 220				40 220
Total			40 220				40 220

Il s'agit d'une régularisation comptable sur les rattachements en fonction du montant réel des ventes d'eau de 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ5. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET SOURCES

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chapitre	compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	6156	Suivi de la ressource par Arcagée	2 917,38				
011	61523	Entretien Réseau (analyse d'eau par CARSO)	3 934,00				
022	022	Dépenses imprévues	- 1 851,38				
023	023	Virement à la section d'investissement	-5 000,00				
Total			-				-

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
chapitre	compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
23	2315	Immobilisation en cours	-5 000,00	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-5 000,00
Total			-5 000,00				-5 000,00

Travaux plus importants réalisés par Arcagée pour le projet thermal et analyses supplémentaires de l'eau thermale réalisées par CARSO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL

6. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : M. SERGE BRIOT

Le tableau des effectifs recense la totalité des agents présents au sein de la collectivité, personnels titulaires, contractuels et recrutés sur le dispositif des contrats aidés. Suite aux mouvements de personnels, une actualisation de ce tableau est nécessaire ; en effet, le tableau actuel, mis à jour par délibération du 17 juin 2015, ne recense pas les personnels contractuels et les contrats aidés. De plus, suite aux évolutions de carrière des agents, aux départs et arrivées de personnels, il est nécessaire de procéder à une mise à jour.

⇒ Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous, retraçant les mouvements récents, en suppressions et en créations de postes, étant précisé que les créations s'accompagnent majoritairement de suppressions car il s'agit de nominations internes sur des grades supérieurs, le grade d'accueil de l'agent devant être créé, et celui de départ supprimé. Le comité technique, en date du 10 novembre 2016, a validé cette actualisation du tableau.

Effectifs titulaires et CDI

		Tableau des effectifs après décision du Conseil Municipal du 17.06.2015		Opérations à effectuer		Tableau des effectifs après décision du Conseil Municipal du 21.11.2016		
		ouverts ou budgétaires	pourvus	supprimer (ct)	créer (cseil)	ouverts ou budgétaires	pourvus	
DGS		TC	1	1			1	1
ATTACHE PPAL		TC	1	1	1		0	0
ATTACHE		TC	3	2			3	3
REDACTEUR		TC	2	1			2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl		TC	2	2			2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère cl		TC	2	2	1		1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème cl		TC	8	4	2		6	6
SOUS TOTAL			19	13	4	0	15	15
FILIERE ANIMATION								
ANIMATEUR PPAL 2ème cl		TC	0	0		2	2	2
ANIMATEUR		TC	2	2	2		0	0
ADJOINT ANIMATION 1ère cl		TC	1	1		1	2	2
ADJOINT ANIMATION 2ème cl		TC	4	4			4	4
ADJOINT ANIMATION 2ème cl		mi-tps	1	1	1		0	0
SOUS TOTAL			8	8	3	3	8	8
FILIERE CULTURELLE								
ASSISTANT D'ENSEIGT ART. PPAL 1ère CL		TC	1	1			1	1
ASSISTANT D'ENSEIGT ART. PPAL 2ème CL		TC	1	0	1		0	0
SOUS TOTAL			2	1	1	0	1	1
FILIERE SPORTIVE								
CONSEILLER DES APS		TC	1	0	1		0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 1ère cl DES APS		TNC	1	1			1	1
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2ème cl DES APS		TC	1	0	1		0	0
EDUCATEUR DES APS		TC	1	1			1	1
EDUCATEUR DES APS		TNC	1	1			1	1
SOUS TOTAL			5	3	2	0	3	3
FILIERE TECHNIQUE								
INGENIEUR PPAL DE 2ème cl		TC	0	0		1	1	1
INGENIEUR		TC	1	1	1		0	0
TECHNICIEN PPAL DE 1ère CL		TC	2	2			2	2
TECHNICIEN PPAL DE 2ème CL		TC	1	0	1		0	0
TECHNICIEN		TC	1	1			1	1
AGENT DE MAITRISE PPAL		TC	3	3			3	3
AGENT DE MAITRISE		TC	3	1	3		0	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère cl		TC	16	16			16	16
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl		TC	14	11	1		13	13
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl		TNC	1	1			1	1
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème cl		Mi-tps	0	0		1	1	1
ADJOINT TECHNIQUE 1ère cl		TC	14	10	3		11	11
ADJOINT TECHNIQUE 1ère cl		TNC	1	0	1		0	0
ADJOINT TECHNIQUE 1ère cl		Mi-tps	1	1	1		0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2ème cl		TC	16	12	7		9	9
ADJOINT TECHNIQUE 2ème cl		TNC	2	2			2	2
ADJOINT TECHNIQUE 2ème cl		Mi-tps	2	2			2	2
SOUS TOTAL			78	63	18	2	62	62
FILIERE POLICE								
BRIGADIER CHEF PPAL		TC	1	1			1	1
BRIGADIER		TC	1	1			1	1
SOUS TOTAL			2	2	0	0	2	2
FILIERE MEDICO SOCIALE								
ATSEM PPAL 2ème cl		TC	2	2		1	3	3
ATSEM PPAL 2ème cl		TNC	1	1			1	1
ATSEM 1ère cl		TC	2	0			2	2
ATSEM 1ère cl		TNC	1	0	1		0	0
SOUS TOTAL			6	3	1	1	6	6
			120	93	29	6	97	97

Contractuels de droit public

	CAT	Temps de travail	IB/IM	Motif contrat		Fonctions
FILIERE ADMINISTRATIVE						
COLLABORATEUR DE CABINET	C	TC	521/447	art 3 al 1°	Accroissement	Responsable communication
REDACTEUR	B	TC	646/540	art 3 al 1°	Accroissement	Chef de projet station thermale
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème cl	C	TNC	340/321	art 3 al 2°	Saisonniers	caissière
SOUS TOTAL						
FILIERE ANIMATION						
ADJOINT ANIMATION 2ème cl	C	TC	340/321	art 3 al 1°	Accroissement	Animateurs
	C	TNC	340/321	art 3 al 1°	Accroissement	Animateurs/intendants
SOUS TOTAL						
FILIERE SPORTIVE						
EDUCATEUR DES APS	C	TC	374/345	art 3 al 2°	Saisonniers	maîtres nageurs BEESAN
	C	TC	352/329	art 3 al 2°	Saisonniers	maîtres nageurs BNSSA
SOUS TOTAL						
FILIERE TECHNIQUE						
ADJOINT TECHNIQUE 2ème cl	C	TC	487/421	art 3-3 al 1°	Ø cadre emploi	Régisseur assimilé
		TC	340/321	art 3 al 2°	Saisonniers	Agent polyvalent
		TNC	380/350	art 3 al 1°	Accroissement	Agent chargé de la distribution
		TNC	340/321	art 3 al 1°	Accroissement	Agent polyvalent
		TNC	340/321	art 3 al 2°	Saisonniers	Agent polyvalent
		TNC	340/321	art 3 al 1°	Accroissement	Agent auxiliaire de vie
SOUS TOTAL		Mi-tps	340/321	art 3 al 1°	Accroissement	Agent d'entretien
FILIERE POLICE						
ATPM	C	TC	340/321	art 3 al 2°	Saisonniers	Assistant temporaire de Police Municipale
SOUS TOTAL						

Tableau des effectifs au 17 juin 2015		Opérations à effectuer		Tableau des effectifs au 22 novembre 2016	
ouverts ou budgétaires	pourvus	supprimer (ct)	créer (cseil)	ouverts ou budgétaires	pourvus
0	0		1	1	1
0	0		1	1	1
0	0		2	2	0
0	0		4	4	2
0	0		3	3	3
0	0		1	1	1
0	0		4	4	4
0	0		2	2	0
0	0		1	1	0
0	0		3	3	0
0	0		1	1	1
0	0		4	4	0
0	0		1	1	1
0	0		2	2	2
0	0		2	2	0
0	0		1	1	1
0	0		1	1	1
0	0		12	12	6
0	0		2	2	0
0	0		2	2	0
0	0		25	25	12

Contractuels de droit privé

Toutes filières						
CONTRATS DE DROIT PRIVE CONTRATS AIDES	TC			AVENIR	Gestionnaire compta/rh	
	TC			CUI CAE	Agent polyvalent	
	TC			CUI CAE	Navette	
	TC			CUI CAE	Animateur sportif	
	TC			CUI CAE	Régisseur théâtre	
	TNC			CUI CAE	Navette	
	TNC			CUI CAE	Agent polyvalent	
SOUS TOTAL						

0	0		1	1	1
0	0		3	3	0
0	0		1	1	0
0	0		1	1	1
0	0		1	1	1
0	0		2	2	0
0	0		2	2	0
0	0		11	11	3

François CHEVILLE demande des précisions sur les postes contractuels de la filière technique, et notamment sur le choix de recourir à ce type de contrat.

Serge BRIOT indique qu'il s'agit soit de postes ouverts pour répondre à des besoins précis et temporaires, soit de postes répondant à des besoins nouveaux qui permettent à la collectivité de s'assurer de la stabilité et de la pertinence du besoin avant une éventuelle pérennisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. OPÉRATIONS NOTARIALES DANS LE CADRE DU PROJET QUANTUM – RACHAT À L'EPF-SMAF ET CESSION SIMULTANÉE A QUANTUM DEVELOPMENT DES PARCELLES AL 185 ET AL 186.

RAPPORTEUR : M. FRÉDÉRIC BONNICHON

Il est rappelé que par délibération du 28 mai 2014, le Conseil Municipal a retenu le projet de Quantum Development en vue de la création de logements et de bureaux au droit de l'Avenue des Etats-Unis et de la rue Antoine FAUCHER.

A l'issue, QUANTUM DEVELOPMENT a déposé une demande de permis de construire pour la construction d'un immeuble de standing comprenant 26 logements et bureaux. Suivant arrêté en date du 10 septembre 2015, le permis sollicité a été accordé. Par requête enregistrée le 10 novembre 2015, l'association « Les Amis de CHATEL » a sollicité l'annulation de l'arrêté du 10 septembre 2015.

Pour permettre l'aboutissement de ce projet sans passer par une phase contentieuse longue et coûteuse, M. Philippe GAZAGNE a proposé une conciliation en date du 18 janvier 2016, les motivations de l'association présentant des faiblesses juridiques de nature à envisager de préférence une conciliation.

Une première réunion « organisationnelle » s'est tenue au Tribunal Administratif le 11 mars 2016.

Dans le cadre de la démarche de conciliation, il a été demandé à l'Association « Les Amis de CHATEL » de formaliser ses demandes en lien avec le projet contesté.

Après avoir été destinataires des demandes de l'Association, les parties ont été conviées à une réunion en mairie le 5 avril 2016 sous la présidence de Philippe GAZAGNE, Président du Tribunal Administratif.

Lors de cette réunion, la SAS Quantum Development a répondu aux demandes de l'association.

Soucieuse de trouver une issue amiable, la ville a poursuivi les échanges avec l'Association et est parvenue à sceller des accords avec l'ensemble des parties, QUANTUM Development ayant accepté de compléter la végétalisation du projet en concertation avec l'Association ainsi que des traitements esthétiques de détails sur les façades.

Au courant de l'été, l'association a retiré son recours.

Pour finaliser ce projet, purgé désormais de tout recours, il convient de procéder aux formalités notariales décrits ci-après, soumises à l'accord du Conseil Municipal :

- le rachat par la Commune à l'EPF-Smaf des terrains cadastrés AL 185 et AL 186 pour un montant 219 189,74 € en capital et de 9 594.32 € au titre des frais d'actualisation.
- Simultanément, la cession par la Commune au profit de Quantum Development de ces mêmes parcelles pour un montant de 325 000 €.
- De désigner Maître FOURNEL-ENJOLRAS, notaire à Riom, pour accompagner la Commune sur la passation de ces actes
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- RAPPORTS ANNUELS PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE RIOM (S.I.A.R.R.) AU TITRE DE L'ANNÉE 2015
- RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PLAINE DE RIOM (S.I.A.E.P.) AU TITRE DE L'ANNÉE 2015
- RAPPORTS ANNUELS PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MORGE & CHAMBARON (SIAMC) AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Le Maire clôt la séance à 21h30

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon, le jeudi 24 novembre 2016,
Frédéric BONNICHON,
Maire de Châtel-Guyon

